

Les ressources territoriales des îles de l'Iroise à l'épreuve du développement local

Mylène Tesson, Éric Foulquier, Martial Laurans and Louis Brigand

Volume 20, Number 3, December 2020

Gestion des ressources naturelles : réflexion impertinente autour des ressources naturelles et de leur finalité

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/1079341ar>

DOI: <https://doi.org/10.4000/vertigo.29241>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Université du Québec à Montréal
Éditions en environnement VertigO

ISSN

1492-8442 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Tesson, M., Foulquier, É., Laurans, M. & Brigand, L. (2020). Les ressources territoriales des îles de l'Iroise à l'épreuve du développement local. *VertigO*, 20(3). <https://doi.org/10.4000/vertigo.29241>

Article abstract

The article raises the question of the political management of the pressures generated by the dynamics of local development on the resources of the island territories of the Iroise Sea, the island of Ouessant, the Molène archipelago and the island of Sein. A field survey consisted in 55 semi-directive interviews with three audiences: activity promoters, elected officials and managers; 254 questionnaires, 116 of which were from inhabitants and 138 from tourists, provided quantitative information on the mobilization of territorial resources. For the most part, these come from the sea. They are of course fishery resources, but also landscape resources, and even more generally geographical resources, in the sense that island life, as a living environment, constitutes a factor of attractiveness, at least the driving force behind the creation of identity and, indeed, society. The resources required today in the context of local development are natural, social, spatial and financial resources. The pressures that are exerted on the territory are expressed in two main forms: the secondaryization of the habitat and the availability of land in general, on the one hand; and competition over fishery resources, on the other. The key element identified on the territory concerning the political management of these resources is a difficulty of communalization, the organization of the actors with the aim of managing the resources collectively. The marine conservation organizations do not currently seem to be able to significantly influence the management of resources, but they represent a tool, possibly an under-exploited territorial resource, in favor of this process of communalization.



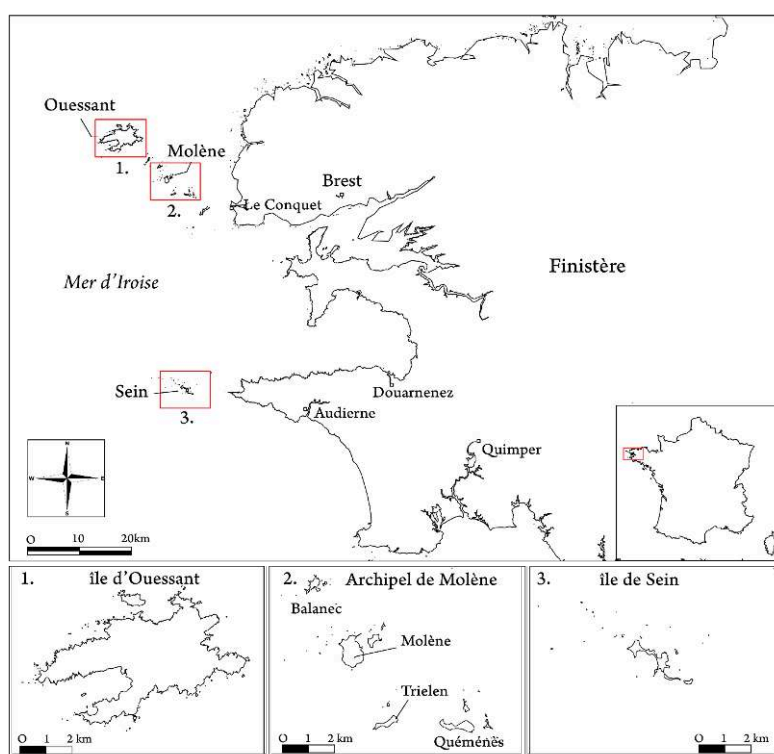
Les ressources territoriales des îles de l'Iroise à l'épreuve du développement local

Mylène Tesson, Éric Foulquier, Martial Laurans et Louis Brigand

- 1 Les îles d'Ouessant, l'archipel de Molène et l'île de Sein se situent au cœur d'un espace maritime aux fonctions écologiques d'importance nationale et internationale, l'Iroise (Figure 1). Cette localisation et leur caractère insulaire rendent très prégnante la problématique de l'interaction entre développement et ressources. Les îles combinent les problématiques de l'hyper-ruralité (déclin démographique, existence d'une précarité économique, éloignement des centralités), et les effets de la saisonnalité propre aux littoraux touristiques. Alors que leur économie était auparavant basée sur des forces endogènes, à travers les activités de pêche et d'agriculture et l'exportation des forces de travail, vers les métiers de la marine notamment, les communes insulaires de l'Iroise se caractérisent aujourd'hui par une forte dépendance à des dynamiques exogènes, telles que le recours massif à des biens et services importés, et le développement des activités touristiques saisonnières associées à un accroissement de l'habitat secondaire. Dans ce contexte, ces territoires insulaires cherchent à diversifier leur économie et à réimplanter des activités économiques, notamment de productions primaires. Se pose alors la question de leur *attractivité*, c'est-à-dire de leur « capacité à attirer » entreprises et populations (Dejardin, 2010), et des ressources qui peuvent être mobilisées dans ce but. Se pose aussi la question de la soutenabilité des modes de vie et de développement, c'est-à-dire ce qui peut être supporté, par les écosystèmes (en termes de niveaux de prélèvements et de détérioration) et par les populations (en termes d'inégalités sociales).
- 2 En effet le développement local en tant que « *dynamique qui valorise l'efficacité des relations non exclusivement marchandes entre les hommes pour valoriser les richesses dont ils disposent sur un territoire* » (Pecqueur, 2000), recouvre dans sa définition un contenu humain, mais ne rompt pas strictement avec la définition d'un développement accompagnant le processus de croissance économique, et les effets destructeurs qui en

découlent. « Ressources » et « développement » apparaissent alors en tension l'un avec l'autre. Les premières semblent « faire » le territoire (Blot et Milian, 2004; Lajarge et Roux, 2007), le second répond à une attente des populations locales et conditionne la pérennité de leur présence, il est aussi susceptible de générer des pressions et donc de « défaire » le territoire à travers la détérioration de ses ressources. Il y a trente ans, Elinor Ostrom (1990) a démontré la possibilité d'une gestion collective des ressources, c'est-à-dire d'une organisation des acteurs locaux utilisant les ressources (ou « appropriateurs ») dans le but de définir des limites, à cette utilisation et de réguler leurs propres actions sur le milieu naturel.

Figure 1. Localisation des îles de l'Iroise, à la pointe du Finistère, Bretagne, France.



- 3 Les populations des îles de l'Iroise et leurs élus s'interrogent aujourd'hui sur les ressources à mobiliser pour favoriser le développement local de territoires qui connaissent depuis plusieurs décennies un déclin démographique, un vieillissement de leur population ainsi que des déséquilibres économiques associés à une saisonnalité touristique forte. Cette trajectoire semble s'infléchir légèrement depuis quelques années. Ces petites îles proches voient en effet s'installer des néo-insulaires dont l'impact socio-économique est inversement proportionnel à la taille de la communauté d'accueil. Les logiques de ces installations répondent à un schéma identique à celui de la néo-ruralité: on quitte la métropole pour une vie plus proche des gens et des valeurs environnementales auxquelles on croit. Si l'île n'offre pas l'opportunité d'un emploi sur lequel on postule, on essaie de créer sa propre activité, avec un soutien plus ou moins décisif de la collectivité en fonction de l'intérêt stratégique que l'installation représente pour la communauté: la reprise d'une épicerie, la mise en œuvre de nouveaux services, en particulier dans le domaine de la santé, l'arrivée d'enfants qui permettent le maintien d'une classe sur l'île...

- 4 Rompre avec le déclin des populations insulaires, lutter contre la secondarisation et favoriser l'implantation de populations habitantes à l'année, tout en préservant l'identité locale, non seulement sur le plan culturel, mais aussi sur ceux de la qualité de vie et des conditions environnementales, constituent aujourd'hui le cœur des problématiques des politiques publiques dans ces petites îles. Le programme de recherche ID-Îles (Initiatives et Développement dans les Îles)¹ s'est attaché à mettre en évidence ces processus de développement local dans les îles du Ponant à travers les nouvelles interactions entre ressources et territoires. Cet article vise à présenter les résultats obtenus dans la cadre d'une recherche doctorale. La thèse porte sur l'utilisation des ressources de la mer sur les îles de l'Iroise (Tesson 2019) sur la base d'un travail d'enquête à partir d'entretiens semi-directifs et d'administration de questionnaires, réalisés entre 2016 et 2019 (Tableau 1).

Méthodologie

Entretiens semi-directifs

- 5 L'enquête par entretien a permis de réaliser 55 entretiens semi-directifs, avec enregistrement, auprès de trois publics: porteurs d'activités maritimes, élus, gestionnaires. L'exhaustivité des professionnels de la mer sur les territoires insulaires de l'Iroise a été rencontrée, chacun au moins une fois, la plupart au moins deux fois, et jusqu'à 5 fois, pour des entretiens enregistrés d'une durée entre 1 h 30 et 3 h (Tableau 1). Les trois années de pratique de terrain ont également donné lieu à des observations non-participatives lors de 11 réunions publiques et conseils municipaux.

Tableau 1. Enquête par entretien sur les îles de l'Iroise.

Public enquêté	Nombre
Porteurs d'activités économiques	22
Représentants élus	8
Habitants	7
Gestionnaires	18
Nombre total d'enquêté(e)s par entretien	55

Administration de questionnaires

- 6 L'enquête par questionnaires visait à caractériser le rapport à la mer et l'utilisation de ses ressources par les populations résidentes et touristiques des îles de l'Iroise. Au total 254 personnes ont été enquêtées dont 116 habitants (38 sur l'île d'Ouessant, 34 sur l'île Molène et 44 sur l'île de Sein) (Tableau 2). Cet échantillon de 116 habitants dont les caractéristiques sont présentées ci-contre, représente 8,8 % de la population totale des trois îles. La répartition de l'échantillon des habitants est équilibrée entre les trois îles

et entre les sexes. Les tranches d'âges majoritaires sur les trois îles en 2017 au moment de l'enquête étant celle des 60-74 ans (32 % pour Ouessant, 42 % pour Molène, 32 % à Sein) puis celle des 45-59 ans (23 % pour Ouessant et Molène, 26 % à Sein) (statistiques INSEE), l'échantillon est légèrement plus jeune que la moyenne îlienne. Il paraît également plus représentatif des résidents permanents que des résidents secondaires, ce qui était souhaité, afin d'évaluer les pratiques et perceptions des résidents insulaires.

Tableau 2. Enquête par questionnaires sur les îles de l'Iroise.

		Habitants	Touristes
Nombre d'enquêté(e)		116	138
Ile	Ouessant	29,8 %	--
	Molène	31,7 %	--
	Sein	38,5 %	--
	Taux de réponse	98,1 %	--
Sexe	Homme	52 %	53 %
	Femme	48 %	47 %
	Taux de réponse	96,2 %	97,8 %
Âge	Moy.	48 ans	47 ans
	Min.	14 ans	12 ans
	Max.	82 ans	80 ans
	Taux de réponse	93,4 %	97,8 %
Fréquente l'île en tant que	Résident principal	74,8 %	
	Résident secondaire	18,4 %	
	Visiteur occasionnel		77,7 %
	Visiteur fréquent		13,7 %
	Non pertinent*	6,8 %	0 %
	Taux de réponse	97,2 %	91,4 %

- 7 Les ressources n'existent pas par elles-mêmes, elles le deviennent (De Gregori, 1987). Les ressources se distinguent de la « nature » par la perception que les sociétés humaines en ont: « *les ressources d'un milieu ne deviennent telles que si les Hommes les perçoivent comme de possibles richesses ou que si, les connaissant, ils les recherchent*

explicitement » (Hubert et Mathieu, 1992). Tout est potentiellement ressource, « *on peut tirer profit de tout* » (Brunet et al., 1993), pour peu qu'on le perçoive comme utilisable. Les ressources sont donc un construit social (Thébaud, 2018), qui relève d'une conception utilitaire, distinguant l'utile de l'inutile, au sein d'une « nature » perçue comme extérieure à l'homme: conception qui différencie les sociétés occidentales d'autres cultures et constitue à ce titre un point de vue particulier plus qu'universel (Descola, 2008; Deléage, 2018). Sur le plan pragmatique, la perception d'une partie de la nature comme ressource génère, dès lors que celle-ci est rare, une concurrence pour son utilisation, et d'emblée un risque d'épuisement (Hubert et Mathieu, 1992), en l'absence de mécanismes de régulation collective de cette utilisation.

- 8 Le développement, en tant que « *changement social qui accompagne le processus de croissance économique* » (Partant, 1984; Rist, 2013), rencontre les mêmes limites que la croissance économique, « *augmentation de la production de biens et services dans une économie au fil du temps* » (Bishop et Benoît, 2018): laquelle est, par définition, sans limites ou stade final, tandis que les ressources, humaines ou naturelles, renouvelables ou non, ont un caractère « fini » si elles sont exploitées au-delà de leur capacité de renouvellement. L'ensemble des ressources utilisées, exploitées, valorisées par le biais de leur transformation en biens et services, sans qu'aient été définies de limites à leur utilisation seraient donc amenées à se raréfier. La croissance de l'économie et le développement qui l'accompagnent augmentent par ailleurs les inégalités sociales (Stiglitz, 2016). L'idée de rendre « durables » ces processus intrinsèquement destructeurs est donc considérée comme un oxymore par des penseurs de l'écologie politique (Jackson, 2009; Latouche, 2004; Meadows, 2013; Perret, 2018; Redclift, 2005; Rist, 2013).
- 9 Dans le contexte des petites îles du Ponant, le développement local s'inscrit dès lors dans une triple problématique, économique, environnementale et sociétale. Conformément au mouvement de décentralisation, impulsé par l'État central depuis les années 1980 (Gagnon et Klein, 1991; Hamel, 1990; Jollivet, 1985), les collectivités locales ont la possibilité de prendre en charge une partie de leur trajectoire de développement, en envisageant de fait la question de leur attractivité. Cette oscillation entre préservation de leur espace géographique, et donc de leurs ressources, et investissement territorial, accepté au sens large de l'expression, c'est-à-dire tant du point de vue de l'arrivée de nouveaux acteurs que de celui d'une augmentation de la pression sur les milieux, traduit toute la difficulté de penser le développement local, à fortiori dans un contexte insulaire particulièrement sensible.
- 10 En 2007, le premier parc naturel marin de France est créé en Iroise autour des îles d'Ouessant, Molène et Sein, dans le but d'instaurer une gouvernance du milieu marin et de ses ressources par les acteurs qui en ont l'usage. Quelles sont aujourd'hui les ressources sollicitées dans le cadre d'un développement local sur les îles de la mer d'Iroise ? Quelle est la gestion collective des pressions générées par le développement local sur les îles de l'Iroise ? Et peut-on estimer que cette gestion collective a connu des inflexions significatives ?

L'attractivité insulaire, un composé de ressources géographiques

- 11 Vivre sur Ouessant, Molène ou l'île de Sein relève aujourd'hui d'un choix plus que d'une localisation imposée par le hasard. Alors que l'attractivité des territoires, c'est-à-dire la capacité à attirer entreprises et populations, est souvent décrite comme le résultat d'un calcul économique (Dejardin, 2010; Bavoux et Chapelon, 2014), l'attractivité des îles de la mer d'Iroise paraît répondre à d'autres logiques: la principale raison évoquée par les habitants et les porteurs de projet pour expliquer leur localisation est le cadre de vie insulaire. Ce concept s'appuie largement sur des ressources géographiques. Il s'agit à la fois de l'espace disponible et du sentiment de liberté qui y est associé; de la qualité du lien social qui découle de l'idée de vivre au sein d'une petite communauté habitante et pensée d'emblée comme solidaire; de la richesse de la biodiversité marine, portée par un idéal édénique de collecte de proximité.

Des ressources paysagères, sociales... et financières

- 12 L'environnement des îles de l'Iroise peut être qualifié d'exigeant, sinon de rude, mais il constitue un atout. La force des vents, la puissance des courants de marée (Le Gall et Ehrhold, 2017), des conditions climatiques capricieuses en caractérisent autant l'accès que la réputation. Les grandes houles océaniques en provenance de l'Océan Atlantique dépassent fréquemment les cinq mètres (Stéphan, 2008), tandis que les deux plus petites îles de Molène et Sein culminent respectivement à vingt-cinq et onze mètres au-dessus du niveau de la mer, soixante-trois mètres pour l'île d'Ouessant dont le nom breton « Enez Eussa » signifie « la plus haute ». Reliées au continent par une navigation entre une heure (pour l'île de Sein) et une heure et demie pour l'île d'Ouessant, elles appartiennent à la catégorie des « îles éloignées » parmi les îles du Ponant (Brigand, 1983). Ainsi, l'environnement qui entoure les îles, la « nature préservée » est le premier critère cité par les habitants pour expliquer leur localisation. *Les tempêtes* constituent le principal intérêt d'observation pour 74 % des habitants interrogés au cours de notre enquête de terrain: les événements tempétueux à l'origine de nombreux naufrages et toujours redoutés constituent aujourd'hui une des ressources paysagères de cet environnement.
- 13 Paradoxalement, l'absence constitue ici une ressource. L'absence supposée de pollution, atmosphérique; l'absence de pollution visuelle; l'absence de bruits; l'absence de voitures... Le « calme » et « la tranquillité », le caractère « sauvage » et la liberté sont systématiquement évoqués pour expliquer l'aspect attractif du cadre de vie. Dans ces îles peu étendues, la marche à pied, les déplacements à vélo modifient le rapport au temps et aux gens. La sociabilité du quotidien, la simplicité des relations notamment intergénérationnelles construisent des valeurs de solidarité, d'entraide et de convivialité. Cette proximité sociale se manifeste de différentes manières. Les relations sont reconnues plus inclusives que sur le continent. Tout le monde ou presque se connaît et s'adresse quelques mots en se croisant, ce qui peut rendre un trajet paradoxalement très long sur une courte distance. Cette sociabilité a sa géographie. Le quai est un axe de circulation fréquenté. C'est le « périph » qui mène au port: où le bateau dépose et emmène passagers, matériel et provisions. Le bistrot revêt un

caractère tout aussi central que vital. On y va pour prendre un café, en étant certain de ne jamais y rester seul, été comme hiver.

- 14 Cette proximité a aussi son revers, celui du contrôle social. La vie communautaire se construit aussi autour de tensions, passagères ou définitives, interpersonnelles ou interfamiliales. Malgré cela, la solidarité îlienne se manifeste, surtout dans les cas de « coups durs » (disparition, dégâts matériels liés à la survenue d'événements extrêmes): des parties opposées peuvent alors se prêter main forte. Et c'est globalement la simplicité qui l'emporte, comme si l'étroitesse des lieux et la confrontation aux forces supérieures de la nature relativisaient les conditions humaines et imposaient une certaine humilité dans l'altérité. Cette légitimité de l'Océan n'est certainement pas étrangère à ce souci du voisin, considéré dès lors comme une ressource de nature sociale.
- 15 Cette ambiance locale fait pour autant largement appel à des moyens extérieurs. La vie à l'année sur les îles de l'Iroise est rendue possible grâce à des liaisons maritimes organisées depuis les ports de Brest, du Conquet et d'Audierne. Elles assurent les mobilités et les circulations des flux de matières: l'approvisionnement en biens de consommation courante, la fourniture énergétique, l'évacuation des déchets... Ces services sont subventionnés en quasi-totalité par la collectivité (le département du Finistère en l'occurrence) dans le cadre d'une délégation de service public et selon le principe de la continuité territoriale (Guingot, 2019). Ces communes perçoivent également, comme toutes les communes rurales de France via le mécanisme de péréquation, des dotations nécessaires à leur fonctionnement. S'agissant des investissements, le recours à la subvention est la règle. Les communes de Molène et de Sein ne perçoivent pas d'impôts locaux, et ne peuvent assurer la part d'autofinancement (généralement 20 %) des projets qu'assurent normalement les autres communes. Les ressources mobilisées pour construire l'attractivité de ces territoires relèvent donc en partie de facteurs exogènes. Il n'en demeure pas moins que la nature propose ici les moyens d'un développement endogène.

Des ressources halieutiques, marqueurs de l'identité insulaire

- 16 La diversité de la faune et de la flore marines présentes en Iroise est liée à une conjonction de facteurs que sont la rencontre des courants et la forme des fonds marins, modelés par l'histoire géologique de la région. Les îles et les îlots sont les sommets émergés d'un ensemble géomorphologique terrestre, marin et sous-marin dont les formes originales constituent des habitats variés pour de nombreuses espèces d'algues, de poissons, de crustacés. Les « chaussées » sont des reliefs rocheux sous-marins qui constituent un bon abri pour les crustacés (Chaussée de Sein, Chaussée des Pierres Noires, Chaussée des Pierres vertes); les fosses sont en forme de cuvette, atteignant les deux cents mètres de profondeur dans le cas de la fosse d'Ouessant au nord de l'île d'Ouessant. Le plateau de Molène est un espace plan, proche de la surface de l'eau, délimité par d'anciennes vallées fluviales, où un champ d'algues (dominé par les laminaires) bénéficie d'une lumière abondante pour se développer et constitue la base d'une large chaîne trophique. À marée basse, une large partie du plateau de Molène se trouve émergée, découvrant de vastes estrans rocheux et sableux, où vivent de nombreux petits crustacés et coquillages. Plus loin, en pleine mer, des dunes hydrauliques ou « dunes sous-marines », sont formées par les courants de marée, elles se retrouvent fréquemment de part et d'autre des chenaux empruntés par les courants

puissants (courants du Fromveur, raz de Sein, chenal du Four), là où la compétence de ces courants (capacité à transporter du matériel) diminue. Ces dunes sous-marines sont des habitats favorables à de nombreuses espèces à la fois pour la reproduction et le développement de poissons plats ou pour l'alimentation des bars ou lieux jaunes.

- 17 Les espèces présentes dans ces habitats ont été considérées comme des ressources par des populations insulaires dès le Néolithique. L'usage est d'abord nourricier. Poissons et coquillages complètent les produits de l'agriculture (Le Carguet, 1897; Cailleux, 1950; Guillemet, 1999; Péron, 2005; Paillet et al., 2011; Stéphan et al., 2011). L'usage devient ensuite commercial à partir du XVIII^e siècle, à travers l'exploitation des algues notamment des laminaires à destination de l'industrie de la soude et du verre (Arzel, 1987) puis le développement important d'un commerce de crustacés depuis les îles vers les ports de Brest, Le Conquet, Douarnenez et Audierne, (Guillemet, 1999; Leblic, 2007; Péron, 2005; Salaün, 1997).
- 18 Les ressources halieutiques sont toujours aujourd'hui au cœur de la vie insulaire dans l'Iroise, à travers des pratiques récréatives et vivrières. La pêche en mer, des poissons et des crustacés (homards, araignées et tourteaux) est pratiquée toute l'année par 54 % de la population enquêtée sur l'île de Sein, 31 % sur l'île de Molène et de 13 % sur l'île d'Ouessant. La pêche à pied, sur l'estran lors des grandes marées, est pratiquée toute l'année par 45 % de la population enquêtée sur l'île de Sein, 29 % sur l'île d'Ouessant et 25 % sur l'île de Molène. Il s'agit du ramassage de coquillages: principalement les ormeaux (*Haliotis*) et crustacés (étrille, araignée, tourteau, homard et le bouquet). Pour l'ormeau, la période autorisée par la réglementation s'étend du 15 septembre au 31 mars. Quant au ramassage du goémon, il est pratiqué une à deux fois par an par 50 % de la population molénaise, 33 % de la population sénane et 16 % de la population ouessantine. Le goémon est utilisé comme engrais et recouvre les potagers pendant l'hiver, mais les algues font très peu partie de la culture culinaire des îles, hormis pour la préparation de flans au *pioca* (*Chondrus crispus*).
- 19 La prépondérance des activités maritimes du quotidien sur les îles de Sein et Molène peut être interprétée comme le fait d'une tradition maritime forte (alors qu'à Ouessant la culture de la terre est dominante), à une facilité plus importante d'accéder à l'espace marin depuis les petites îles que sur Ouessant où il y a peu d'abris et peu d'estran.
- 20 L'enquête met par ailleurs en évidence la composante « vivrière » de la pêche en mer du poisson et des crustacés. Pour le poisson, essentiellement du bar, de la vieille, du lieu, du congre, du maquereau ou du calmar, 55 % des habitants enquêtés en consomment plusieurs fois par semaine, 80 % au moins une fois par semaine. Le poisson provient à 46 % de leur propre pêche, et à 29 % de la pêche d'un proche. Pour les crustacés, essentiellement des araignées et du homard, parfois une langouste, 39 % en consomment plusieurs fois par semaine, 62 % au moins une fois par semaine, et les crustacés consommés proviennent à 44 % de leur propre pêche, à 36 % de la pêche d'un proche. Les activités de pêche pratiquées par les populations enquêtées ont donc une importance qui va au-delà de la composante récréative, elles peuvent bien être qualifiées de vivrières. Même si elle ne génère pas de rente monétaire, la pêche vivrière (c'est-à-dire l'approvisionnement en produits de la mer et les échanges de dons et contre-dons qu'il induit) est importante dans l'économie des ménages, pour les liens sociaux et la culture locale: les composantes sociales et alimentaires des ressources du territoire sont étroitement liées.

- 21 Les ressources de la mer sont également le support de nouvelles activités professionnelles, qui sont le fait de porteurs d'activités exerçant seul ou en couple, et plus diversifiées que par le passé. On recensait en 2016 trois centres nautiques sous forme associative (eux exploitent la ressource paysagère de leur environnement marin), sept récoltants d'algues répartis sur l'archipel de Molène et Ouessant (dont deux sont employés d'une entreprise ouessantine) et deux ostréiculteurs récemment installés sur l'île de Sein. Ces porteurs d'activités sont caractérisés par une grande polyvalence, qu'ils considèrent comme une stratégie en réponse à différentes contraintes, liées soit au climat, à la saisonnalité touristique, ou à un contexte de ressources halieutiques moins abondantes certaines années que d'autres: lorsqu'il ne peut pas se reposer sur la récolte des algues un hiver, un récoltant se reporte sur son activité de chambre d'hôtes, un autre est bateau-taxi, un moniteur de centre nautique fait la visite guidée de l'île à pied.
- 22 La pêche professionnelle est bien entendu toujours présente. Quatorze pêcheurs en activité sont répartis sur les trois îles de l'Iroise, dont la plupart pratiquent la ligne et/ou le filet et/ou le casier, sur des unités de moins de quatorze mètres. Les stratégies de commercialisation sont variées, en réponse cette fois aux contraintes organisationnelles générées par l'insularité: la vente directe est pratiquée par les pêcheurs en particulier sur Ouessant, où elle peut représenter jusqu'à 60 % du débouché commercial pour un armement certaines années. La vente de produits à forte valeur ajoutée vers les restaurants (ormeaux, lieu, bar) est une autre stratégie. Les professionnels de la mer sont donc bien moins nombreux que par le passé, puisque le nombre de pêcheurs s'est élevé jusqu'à 361 en 1936 sur l'île de Sein (Richard, 1953; Touzeau, 1982), 181 sur l'île de Molène en 1925 (Leblic, 2007) et 150 sur l'île d'Ouessant au 19e siècle (Meyer-Sablé, 2009; Péron, 2005).
- 23 Néanmoins, les activités maritimes incarnent une valeur symbolique, au cœur de l'identité insulaire. De fait, elles sont plébiscitées (51,6 % de la population enquêtée souhaite voir se développer des projets en priorité maritimes), comptent de nouveaux porteurs de projet, et les collectivités cherchent à les impulser: citons l'exemple de la construction de « refuges de mer » pour les publics nautiques sur le Ledenez de Molène (îlot relié à l'île principale à marée basse) par la municipalité, qui a permis la création d'un emploi sur l'île. Les porteurs d'activités sont soit des natifs revenus sur l'île où ils ont grandi, soit des « néo-insulaires » (Brigand et al., 2019). Leur création d'activité est la conséquence d'un projet de vie global qui inclut l'idée de vivre sur une île. Un troisième type de ressource intervient alors dans l'attractivité du territoire.

L'insularité, ressource spatiale

- 24 La situation géographique de l'île, en tant qu'espace « à part » du continent, fait valoir plusieurs atouts, dans des registres différents. L'île est d'abord un espace refuge. La qualité de vie environnementale et sociale décrite sur les îles de l'Iroise est fréquemment opposée à un environnement continental source de stress. La ville, la métropole restent caractérisées dans le discours des enquêtés, par une expérience des rapports sociaux marquée par l'anonymat, l'indifférence et une certaine vacuité des modes de vie. L'île jouit ensuite de sa position relative. Elle se situe à proximité immédiate des zones de pêches (Brigand, 2002) par rapport aux pêcheurs continentaux, les eaux poissonneuses se situant généralement aux abords des îles ou plus au large.

Cette situation induit un temps de « route pêche » inférieur et donc, un poste à gasoil moins coûteux selon les professionnels. Éloignées du ruissellement continental, les îles proposent une qualité de l'eau extrêmement favorable aux différentes activités aquacoles. L'entreprise ouessantine de production d'extraits d'algues bénéficie ainsi d'une certification biologique. Les ostréiculteurs affichent des taux moindres de mortalité sur leur production par rapport à leurs collègues du continent (des taux situés entre 40 et 50 % pour les premiers, contre 90 % pour les seconds).

- 25 Pour bien des activités, l'île est un espace sans concurrence. Il n'y a de place que pour un centre nautique sur l'île de Sein, alors qu'ils se jouxtent sur le littoral. L'île est enfin un espace « marketing », car souvent esthétisé et idéalisé. Son image est utilisée pour valoriser produits et services. L'enquête auprès des populations touristiques montre que 86 % des 138 touristes interrogés sur les îles de l'Iroise considèrent que la provenance insulaire est un gage de qualité. La valorisation de l'image de l'île peut s'effectuer dans le cadre institutionnel à travers la production de labels ou de marques. C'est le cas de la marque « Savoir-faire des îles du Ponant » créée par l'Association des îles du Ponant, à la suite du programme ID-îles².
- 26 La ressource insulaire, en tant qu'« alter-espace », attire donc. Et pas seulement des néo-entrepreneurs-habitants. Proches du continent, les îles de l'Iroise sont finalement soumises à deux vecteurs de pressions, issus des îles elles-mêmes d'une part, du continent d'autre part. Se posent dès lors des questions de légitimité dans l'accès à ces ressources, et au-delà, des problématiques de gestion, de durabilité, et de communalisation.

Des pressions sur les ressources ou « biens communs » des îles de l'Iroise

La secondarisation, une pression sur le foncier et sur les communautés

- 27 Sur les îles de Molène et Sein, plus de la moitié des logements sont des résidences secondaires, et près de la moitié dans le cas d'Ouessant (Tableau 3). Les résidences secondaires, ou maisons de vacances, se sont multipliées après-guerre avec le développement des classes moyennes et aisées. Elles correspondent à la partie visible d'un changement dans le rapport à l'environnement maritime et ses ressources: désormais concentrées dans les villes où elles vivent et travaillent, les populations ressentent le besoin de se « ressourcer » justement, de s'exiler pendant leur temps libre. Mais il n'existe pas un profil unique de résident secondaire sur les îles et cette catégorie recouvre plusieurs manières d'habiter le territoire: pour certains, deux semaines par an en été, pour d'autres six mois dans l'année (par exemple des retraités qui s'investissent dans la vie associative ou municipale); certains habitants de l'île possèdent un deuxième logement sur le continent où ils préfèrent passer une partie de l'hiver plutôt que sur l'île où cette saison peut être ressentie comme difficile à vivre. La frontière entre ces nouvelles manières d'habiter le territoire est parfois floue.

Tableau 3. Secondarisation du logement sur les îles de l'Iroise et communes du littoral voisin.

	Nombre de logements	Dont résidences secondaires	Taux de résidences secondaires
Ile Molène	304	203	66,8 %
Ile de Sein	365	211	57,8 %
Ouessant	1018	484	47,5 %
Camaret sur mer	2351	922	39,2 %
Le Conquet	1901	529	27,8 %

Source: données INSEE 2018 correspondant à l'année 2014.

- 28 Les résidents secondaires contribuent dans une certaine mesure, à l'économie des îles, et l'arrivée de nouvelles populations est toujours une source d'ouverture. C'est la proportion atteinte par la secondarisation du logement qui rend le phénomène problématique. D'abord en renforçant la fragilité d'une économie saisonnière. En effet la vie estivale sur les îles n'est possible que grâce à l'existence de commerces et de services ouverts à l'année. Ces commerces et services sont mis en difficulté par la forte saisonnalité touristique (un tourisme concentré sur les mois de juillet et août principalement), par le fait que l'île soit en partie « désertée » l'hiver par les résidents secondaires, mais aussi par le recours croissant de la population aux services de livraison en ligne, les services *drive* leur permettant de s'affranchir des coûts du transport. Ensuite la secondarisation, en contribuant à une augmentation des prix du foncier, accroît la difficulté d'accès au logement des habitants les plus précaires, et renforce donc les inégalités sur le territoire. Une part importante des populations insulaires perçoit de faibles revenus: à peine un tiers des revenus sont imposables sur les îles de Molène et Sein, moins de la moitié sur l'île d'Ouessant (Tableau 4). Les revenus des foyers fiscaux imposés sont par ailleurs plus faibles que dans d'autres communes insulaires ou littorales voisines.

Tableau 4. Indicateurs de ressources financières des foyers insulaires, le nombre de foyers fiscaux imposables par île et revenus fiscaux de référence 2017 (basé sur les revenus 2016).

	Nombre total de foyers fiscaux	Foyers fiscaux imposés	Revenu fiscal de référence des foyers fiscaux imposés
Île-Molène	115	33	897
Île-de-Sein	121	37	1 173
Ouessant	554	202	6 898
Île-aux-Moines	356	176	9 421

Camaret-sur-Mer	1 680	672	24 314
Le Conquet	1 619	842	38 682

Source: Ministère de l'Économie et des Finances, data.gouv.fr.

- 29 L'afflux de populations au fort pouvoir d'achat, cherchant à investir dans l'immobilier, a généré une augmentation des prix, qui atteint aujourd'hui pour un bien équivalent, le niveau d'un quartier aisé de la métropole la plus proche (Brest)³. Par ailleurs, la majorité des propriétaires de maison sur les îles font le choix, financièrement avantageux, de louer à la semaine à des publics touristiques: le reste de l'année, les logements locatifs sont plus ou moins vides. Les populations insulaires les moins aisées se trouvent alors face à l'impossibilité d'investir dans l'immobilier, mais aussi face à la difficulté de louer, à l'année, à des prix abordables. La totalité des porteurs de projets enquêtés sur les îles de l'Iroise entre 2016 et 2019 ont ainsi identifié l'accès au logement comme la principale contrainte à leur installation. Il existe donc un paradoxe: sur le plan collectif, l'enquête montre que les habitants regrettent la secondarisation de l'habitat et souhaiteraient voir se développer des projets: en priorité par des petites entreprises pour 70 % de la population, à vocation en priorité « de production maritime » pour 76 % de la population. Individuellement, les propriétaires insulaires font cependant le choix de vendre à des résidents secondaires et/ou de louer à des publics touristiques, au détriment du développement local de leur territoire.

De la gestion des ressources halieutiques

- 30 Un premier cas d'étude est celui des crustacés et notamment de la langouste rouge (*Palinurus elephas*). Après avoir donné lieu au développement des économies insulaires de l'Iroise au 20^e siècle, le stock de langoustes a rapidement décliné et l'impact de cette surexploitation est toujours visible: le débarquement de langoustes à Audierne est d'environ 400 tonnes en 1948 (Richard, 1953), de 100 tonnes vingt ans plus tard, pour atteindre à peine 4,5 tonnes en 2015 (Ifremer, 2019). Après la mise en place de mesures de gestion, la dynamique de population est aujourd'hui très positive avec une forte augmentation du recrutement (proportion de juvéniles) et des captures de retour à la hausse.
- 31 L'effondrement des stocks est la conséquence d'une surexploitation (Autissier et al., 1981; Latrouite, 2005), favorisée par l'absence de mise en place d'une régulation collective, par les professionnels eux-mêmes ou par les instances qui encadraient l'exploitation à cette époque, face à une situation de « course au poisson » au sens de Elinor Ostrom (1990).
- 32 À partir des années 1950, les progrès techniques rapides engendrent une efficacité croissante des engins de pêche (Leblic, 2007). L'effondrement de stocks plus lointains (sardine et morue) génère le report de pêcheries bretonnes vers l'Iroise (Guilcher et Ghaem Maghami, 1979; Lami, 1936; Le Bouëdec, 2010) provoquant de fait une situation de concurrence sur les ressources en crustacés entourant les îles, en l'absence de mesures régulant l'accès individuel aux possibilités de pêche. Les anciens interrogés à ce sujet en témoignent: ils ont été eux-mêmes amenés à participer à cette

surexploitation, voyant que « *les autres raflaient tout* » (ancien pêcheur). Il s'agit bien d'une tragédie des communs, telle que décrite par Garrett Hardin (1968), la seule option possible pour chaque exploitant, en l'absence d'une régulation dans l'intérêt collectif, étant d'agir de manière à préserver son intérêt individuel, la somme de ces décisions individuelles débouchant sur une surexploitation.

- 33 Pour Elinor Ostrom (1990), les individus, « appropriateurs » d'un même système de ressources, ont en revanche la possibilité de s'organiser collectivement, afin de coordonner leurs stratégies dans l'objectif de tirer, sur le long terme, plus de bénéfices de la ressource qu'ils exploitent en commun.
- 34 Jusqu'au début des années 1970, peu d'initiatives permettent d'enrayer ce déclin. Certains pêcheurs insulaires continuent d'utiliser les mêmes techniques et engins, comme sur l'île de Molène (Leblic, 2007). D'autres s'adaptent en allant voir ailleurs. C'est le cas des pêcheurs de l'île de Sein qui, dans une dynamique de « front pionnier », opèrent une migration progressive de lieu en lieu (jusqu'en Normandie, Port en Bessin) à mesure de l'épuisement du stock local (Pencalet-Kerivel, 2008; Portais, 1995).
- 35 Du côté des organismes de gestion ou de recherche de l'époque (comités des pêches, CNEXO), les discussions aboutissent à la mise en place de mesures, de conservation du potentiel de production et de reproduction de la ressource, faiblement contraignantes et peu respectées par les professionnels. Une limite de taille de capture est fixée à 80 millimètres en 1953, ce qui est peu au regard des 110 millimètres fixés en 2009. Une « recommandation » de remettre à l'eau les femelles œuvées est adoptée ensuite, laquelle recommandation est rapidement contournée par le brossage des femelles pour en retirer les œufs. Plus récemment, la « licence à crustacés » est censée permettre une régulation de l'accès à la pêche, limitant le nombre de navires exploitant la même ressource. Mais elle est rendue peu efficace par une autorisation de prise accessoire pour les non-licenciés (Latrouite, 2005; Collias, 2015).
- 36 Cette latence peut trouver plusieurs explications. Dans les systèmes de pêche non réglementée, des formes de contrôle informelles, tacites ou symboliques, établissent souvent une régulation de l'exploitation des ressources à l'échelle d'une communauté locale (Béné et al., 2010). En Iroise, et d'après le récit des professionnels rencontrés, il existait des règles tacites, mais celles-ci répondaient à des préoccupations économiques ou religieuses. En effet l'activité étant extrêmement contrainte par le milieu, celui-ci était jusqu'alors le principal régulateur: de ce fait, il n'existait pas de règle ou de tradition visant explicitement à préserver la ressource et à réguler l'accès de chacun aux possibilités de pêche. Les ressources n'étaient pas envisagées comme « finies » puisque jamais les techniques n'avaient été assez évoluées pour que l'on puisse envisager de les épuiser. Les professionnels se sont donc adaptés avant de prendre l'initiative de s'organiser collectivement pour préserver la ressource.
- 37 C'est en 2007 que cette initiative a lieu à travers la mise en place d'une zone de cantonnement à langouste: une zone fermée à l'exploitation qui englobe le secteur le plus réputé pour sa capture au niveau de la chaussée de Sein, par le comité local des pêches d'Audierne, en partenariat avec l'Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer (Ifremer) et la mission du parc. Des mesures fortes de conservation sont prises, réglementant les tailles et périodes de capture, condition pour garantir la reconstitution locale du stock conformément aux recommandations scientifiques (Audouin et al., 1971; Schmidt, 1997; Latrouite, 2005; Schlaich, 2016).

Plusieurs prérequis ont été réunis pour permettre ce changement en faveur d'une préservation de la langouste:

- L'espèce, dont l'abondance est parvenue à un niveau trop bas, n'était plus ciblée. Les mesures de gestion sont d'autant plus faciles à mettre en place si les coûts associés aux restrictions sont réduits (Leopold, 2018). Dans le cas de la langouste, il était plus aisé pour les pêcheurs d'accepter des restrictions sur cette espèce étant donné qu'ils ne la ciblaient plus, faute de stock suffisant;
 - L'existence de personnalités militantes au sein du comité local des pêches audierçais et le ralliement des professionnels à la démarche de protection par un travail de sensibilisation, en amont de la prise de décision;
 - Un accompagnement scientifique pérenne depuis 2007 (par l'Ifremer et le parc marin) pour définir les mesures pertinentes, en assurer le suivi et ajuster les mesures;
 - Un contexte institutionnel favorable et source de financements dans le contexte des années 2000;
 - La volonté politique de prendre une mesure forte, qui impacte nécessairement l'exploitation (dans cet exemple, le périmètre englobant la chaussée de Sein, c'est-à-dire la zone la plus productive en crustacés);
 - Un contrôle efficace du respect des mesures prises.
- 38 Ces éléments rejoignent les déterminants observés par Elinor Ostrom (1990) en matière de gestion des biens communs. Le bénéfice principal de cette démarche est selon les acteurs enquêtés, l'acquisition d'une connaissance partagée, devenue le support d'une discussion autour de la gestion de la ressource en langoustes. De bons recrutements de l'espèce sont observés depuis plusieurs années en Iroise et plus largement, sur l'ensemble de la façade atlantique. Il est impossible de savoir dans quelle mesure ils sont attribuables aux mesures prises localement, mais ces mesures y ont certainement, au moins contribué.
- 39 Pour l'avenir se pose la question de ce qu'il adviendra lorsque le stock de langoustes sera revenu à un niveau suffisant pour que les pêcheurs les ciblent à nouveau. Si la zone de cantonnement ne paraît plus justifiée, qu'aucune mesure de limitation de l'effort de pêche n'est prise, les mêmes causes pourraient entraîner les mêmes effets, ce que confirme un professionnel: « *S'ils rouvrent la zone, ce sera la ruée, je ne donne pas deux ans à la langouste* » (Pêcheur). Des mesures de gestion sont en réflexion entre les comités des pêches et les scientifiques.
- 40 Un second cas d'étude illustrant les enjeux de la gestion des ressources halieutiques est celui du bar (*Dicentrarchus labrax*) et du lieu jaune (*Pollachius pollachius*). Sur les îles de l'Iroise, une partie des professionnels (neuf des 31 entrepreneurs sur le domaine maritime recensés sur les îles) sont des pêcheurs ligneurs ciblant le bar et le lieu. Le constat d'une diminution de la ressource en bar est collectif et commun aux trois îles. Les professionnels enquêtés associent la raréfaction de ces deux espèces à plusieurs facteurs concomitants. D'autres métiers de pêche aux techniques et engins plus efficaces capturent accidentellement le bar et le lieu (chalutiers, bolinches, filets), même si ce n'est pas l'espèce qu'ils ciblent. Certaines activités capturent massivement les poissons qui constituent la nourriture du bar et du lieu, tel que le « poisson bleu » ciblé par les « bateaux-usines » en haute mer et qui, selon les professionnels, affectent directement la pêche du bar. La pêche dite « de loisir » n'est pas en reste. S'il n'est pas question de la remettre totalement en cause, les pêcheurs professionnels considèrent qu'elle devrait être mieux contrôlée. Les phoques, enfin, constituent des concurrents

redoutables et des usagers difficiles à réunir autour d'une table de négociation. La dernière étude de l'ensemble des pêcheries en Iroise donnant des chiffres précis de prélèvement grâce aux données du Service d'information halieutique (SIH) a été menée, à partir de données déclaratives (fiches de pêche) et d'enquêtes sur l'activité des navires. En Iroise, 41 navires ligneurs prélèvent 169 tonnes de bar en 2010. Les pêcheurs qui ne les ciblent pas, capturent presque la moitié de ce total: 30 tonnes pour les bolincheurs, 31 tonnes également pour les chalutiers, 22 tonnes pour les dragueurs-palangriers (Leonardi et al., 2010). De la même manière pour le lieu, il est capturé à hauteur de 73 tonnes annuelles par les ligneurs, 23 tonnes annuelles par les fileyeurs et 163 tonnes annuelles par les chalutiers (qui ciblent principalement la lotte et le Saint-Pierre) (Leonardi et al., 2010). La concurrence pour l'exploitation de l'espèce est donc toujours aussi importante.

- 41 Contrairement au cas de la langouste précédemment décrit, il semble plus difficile d'envisager une gestion des ressources en bar et en lieu à l'échelle locale, pour plusieurs raisons. La première est qu'au contraire de la langouste (ou des algues, autre exemple analysé), qui est un stock fixé, les poissons composent une ressource mobile, sur une vaste aire de répartition. Cette caractéristique semble avoir des conséquences sur la perception d'un intérêt général: « *Si on s'applique des mesures localement, est-ce que ça ne va pas juste permettre aux autres ailleurs, de finir le stock ? La vision est compliquée à avoir sur des stocks à la répartition si large* » (représentant de pêcheurs). C'est le problème des « engagements crédibles »⁴, bien identifié par Elinor Ostrom (1990). La seconde raison est que la connaissance scientifique sur ces espèces n'est pas encore précise, selon un représentant de l'Ifremer. C'est pourquoi des programmes de recherche sont actuellement financés sur ce sujet. Un troisième élément d'explication relève d'un problème d'échelle de gouvernance de ces ressources. Une association réunissant des professionnels ligneurs de la Bretagne milite depuis les années 1990 pour obtenir des mesures de précaution concernant cette espèce: le respect d'une période (de reproduction, repos biologique); la création de zones (de frayère) pour favoriser le renouvellement du stock. Mais l'instance qui est en capacité de faire émettre des réglementations, le comité régional des pêches (CRPMEM), représente 1200 navires et 4800 marins, exerçant une diversité de métiers, en majorité des arts dormants (chalutiers et fileyeurs). Pour ces segments de la profession, « *des mesures contraignantes sur le bar et le lieu pourraient avoir des conséquences importantes sur le plan économique. Et nous sommes là pour défendre l'intérêt collectif* » (représentant de professionnels à l'échelle régionale). Et cet intérêt collectif, dans ce cas précis, répond à une problématique économique du plus grand nombre.
- 42 Dans la modélisation d'une gestion des biens communs par un groupe « auto-organisé et autogouverné », Elinor Ostrom, utilise des exemples où les appropriateurs, peu nombreux, utilisent les mêmes techniques d'exploitation, dans un lieu défini et restreint à un village ou une vallée, sans qu'interviennent d'autres échelles, comme si ce modèle était clos. Ainsi, pour J.-M. Harribey (2011), « *La permanence dans le temps des règles institutionnelles étudiées par Ostrom caractérise des sociétés précapitalistes dans lesquelles l'économie est encore encastrée, où la dynamique d'accumulation n'a pas encore commencé (...). La société existe-t-elle, ou n'y a-t-il que de petites communautés ?* ». Tenant compte de ce problème des échelles de gouvernance, il semble donc y avoir une réflexion à mener sur les îles de l'Iroise sur le processus de *communalisation*, c'est-à-dire d'une organisation des acteurs pour mettre en place une régulation des pressions générées par les intérêts individuels, qui nuisent à l'intérêt commun. La difficulté de

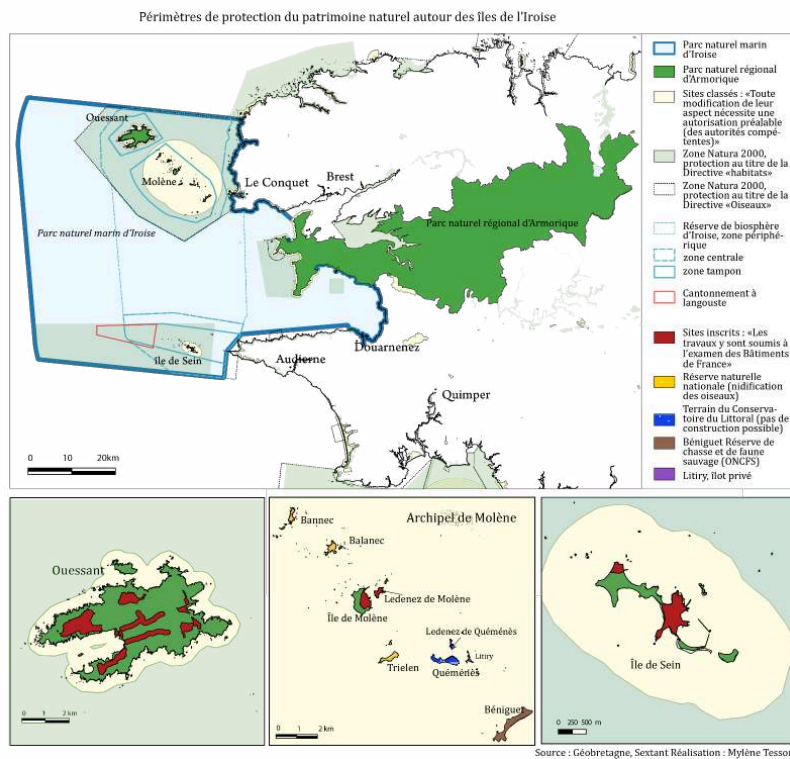
cette démarche et les conditions de son succès relèvent de la différence entre une « communauté instituée », une communauté impulsée par le législateur au titre de la représentation des différentes parties prenantes et dans laquelle se maintiennent des rapports de concurrence, et une « communauté constituée », construite par adhésion, dans laquelle s'établissent des relations de connivence et d'intérêts partagés (Foulquier et Maugeri, 2014). Dans ce dernier cas, le respect des règles est mieux assuré dans la mesure où le groupe a décidé des règles lui-même, dans son intérêt et en vue d'une pérennisation de ses activités sur le long terme (Hatcher A. et al., 2000).

- 43 Un exemple de communauté constituée est aux îles de la Madeleine (où une mission exploratoire a permis de rencontrer les acteurs locaux sur ces îles situées au milieu du golfe du Saint-Laurent, Québec, Canada), l'association des pêcheurs propriétaires des îles de la Madeleine (APPIM), qui a pris la décision de manière collégiale depuis une trentaine d'années, de diminuer le nombre de casiers à homard par navire, plus que ne l'impose la législation canadienne. Ce type de mesure et d'action collective est judicieux pour la préservation de l'espèce dans le cadre d'une exploitation de plus en plus monospécifique (Leroy, 2018), mais aussi courageuse, au vu d'un contexte décrit comme hyperconcurrentiel: une concurrence très forte des pêcheurs madelinots entre eux et face aux marchés américains et asiatiques (Rioux et al., 2010; Leroy, 2018).
- 44 Actuellement, ce type de communauté constituée, endogène en quelque sorte, réunissant les exploitants d'une ressource insulaire, existe peu sur les îles de l'Iroise. La petite pêcherie d'ormeaux finistérienne qui intègre les îles d'Iroise permet de montrer qu'une structuration proche d'une communauté constituée apporte un gage de stabilité dans la gestion. Ce fonctionnement pourrait-il être encouragé par les instances de gestion présentes en Finistère ?

Quelle gestion collective des pressions exercées sur les ressources en Iroise ?

- 45 Considérant la nécessité d'une prise de conscience collective en faveur d'une autorégulation, une hypothèse de recherche est que les instances locales de gouvernance mises en place dans les dernières décennies représentent en effet une opportunité pour impulser et animer ce processus de communalisation sur les îles de l'Iroise.

Figure 2. Périmètres de protection du patrimoine naturel autour des îles de l'Iroise.



Source: données Géobretagne. Réalisation: Mylène Tesson.

- 46 Le parc naturel régional d'Armorique (1969), le Conservatoire du Littoral (1975) et la Réserve naturelle nationale d'Iroise (Figure 2) sont des structures anciennes qui ont en commun l'objectif de protéger les espaces naturels terrestres en encadrant les activités anthropiques qui ont lieu dans leur périmètre. La Loi Littoral, la classification en « site classé » et « site inscrit » encadrent le phénomène d'urbanisation, limitant ainsi le potentiel impact négatif de l'urbanisation sur le littoral (comme l'absence d'accès du public à un espace littoral privatisé, tel qu'on peut le voir sur d'autres littoraux européens). Il s'agit d'instruments de protection des biens communs terrestres, qui encadrent la construction de bâti sur le littoral, mais ils ne permettent pas de régulation du phénomène de secondarisation, qui a lieu sur le bâti existant.
- 47 Des dispositifs incitatifs sont possibles: dans le département du Morbihan ou de la Loire Atlantique, des subventions pour des travaux de rénovation, notamment énergétique, sont proposées pour les propriétaires s'engageant à fixer des loyers modérés à destination de jeunes actifs, dont les revenus ne dépassent pas un certain salaire: c'est le cas par exemple du programme départemental « PACT 56 ». Ces programmes incitatifs présentent un double avantage en favorisant les économies d'énergie et l'accès au logement pour les revenus les plus bas (thématiques sur lesquelles l'association des îles du Ponant est déjà engagée).
- 48 Le statut de « résident » du parti autonomiste corse proposait de réserver l'achat de biens immobiliers ou fonciers à ceux qui habitent la Corse depuis au moins cinq ans. Il a été jugé contraire au droit et à ce titre a été rejeté, en raison de son caractère discriminatoire. Sur les îles de l'Iroise il peut s'agir parfois d'un engagement personnel et volontaire de vendre ou de louer à des résidents permanents.

49 Dans un second temps s'est posée la question de la conservation du milieu marin. En 1988 l'Iroise est labellisée « Réserve de biosphère d'Iroise », il s'agit d'une forme de reconnaissance pour le caractère exceptionnel de l'environnement de l'Iroise, qui ne donne pas lieu à une contestation (puisqu'elle n'implique aucune régulation) ni à une adhésion particulière de la part des habitants des îles (Chlous-Ducharme, 2004). C'est en 2007 que le parc naturel marin d'Iroise (PNMI) voit le jour, au terme de seize années d'une laborieuse concertation, notamment liée à l'opposition des populations insulaires et de leurs élus, ainsi qu'à d'autres usagers du milieu craignant de voir leurs pratiques en mer interdites ou strictement réduites (Boncœur et al., 2007; Van Tilbeurgh, 2006). C'est d'ailleurs à travers cette opposition farouche que l'on a pu prendre conscience de la forte territorialité maritime des îles, c'est-à-dire d'une conception intégrant complètement l'espace maritime dans le territoire, la territorialité étant définie comme le « système de relations qu'entretient une collectivité avec l'extériorité » (Raffestin, 1977). Elle peut être qualifiée de territorialité identitaire c'est-à-dire de « *relation privilégiée entre le territoire et l'identité* » (David et Thomassin, 2007). Tel est le cas de l'archipel de Molène sur lequel les îlots font partie intégrante de la territorialité molénaise, bien qu'appartenant historiquement à la commune du Conquet, et pour certaines propriétés du Conservatoire du Littoral suite à sa création en 1975. La définition du périmètre et la vocation du parc marin ont évolué en trois étapes, avant que sa version finale ne soit adoptée (Figure 2) (Boncœur et al., 2007; Van Tilbeurgh, 2006).

À travers la « gouvernance », un jeu d'acteurs aboutissant au résultat de « business as usual »

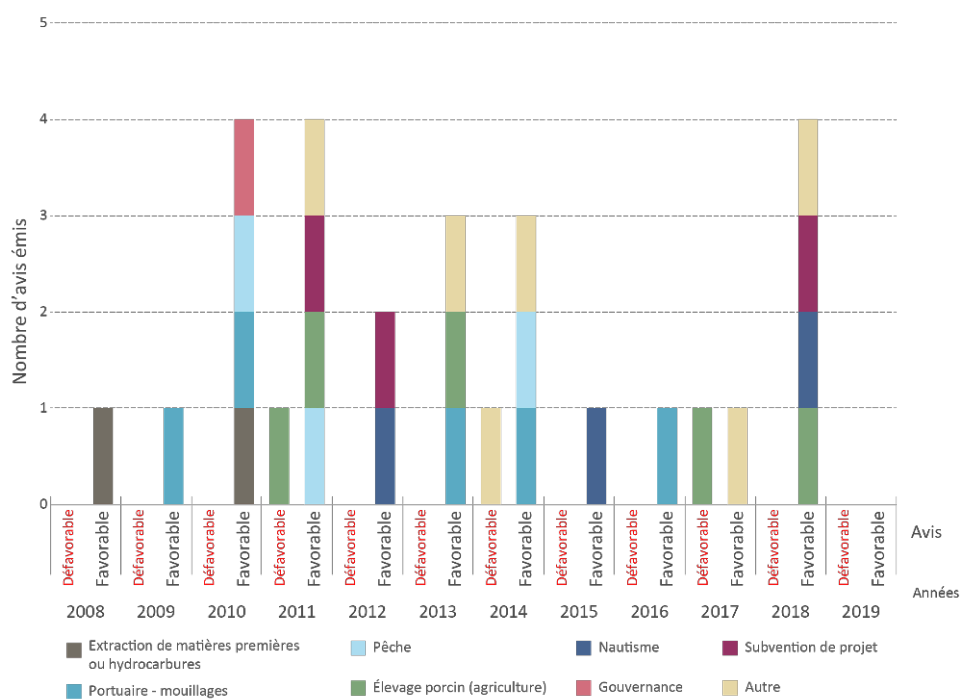
50

Le parc naturel marin d'Iroise (PNMI) dans sa version finale et actuelle a été défini comme une instance de gouvernance, un lieu de négociation entre acteurs et usagers du parc. Le conseil de gestion du parc se réunit deux à trois fois par an, et caractérise une communauté instituée, composée de représentants de l'État, des collectivités, des usagers du milieu marin, professionnels et associatifs, et de scientifiques. L'instance a pour rôle de proposer, décider et valider les orientations de gestion. L'équipe du parc marin composée d'un directeur, de chargés de mission et d'agents techniques répartis en services ingénierie et opérations, applique ces orientations, décisions, et les règlements votés. Le plan de gestion, document de référence validé par le conseil de gestion, définit trois grands objectifs: connaître le milieu marin, le protéger, et contribuer au développement durable des activités maritimes en particulier sur les îles de l'Iroise.

51 Les agents du parc, personnel permanent, contribuent effectivement à améliorer la connaissance sur des sujets à fort enjeu écologique et/ou économique (langouste, champ d'algues, bar, pollutions, mammifères marins, etc.), systématiquement en partenariat avec des organismes de recherches. Le PNMI participe également au développement des activités maritimes en Iroise, notamment par le biais de subventions, au nombre de vingt-trois entre 2008 et 2017, versées directement à des porteurs de projets privés (en complément d'autres financements), deux à des communes pour des projets de développement maritime.

- 52 Pour répondre à son objectif de protéger le milieu, outre la participation aux opérations de contrôle des usagers du parc par des agents assermentés, le principal pouvoir du PNMI se situe dans sa capacité à émettre des « avis » sur des projets soumis par les usagers du parc. Les avis sont de deux types: simples, ou conformes c'est-à-dire suivis par la décision finale du Préfet ou du Préfet maritime. Afin de connaître l'utilisation qui est faite de ce pouvoir, un inventaire des avis prononcés par le Conseil de Gestion depuis 2008 (Annexe 5) a été réalisé par l'analyse de l'ensemble des actes administratifs disponibles en ligne (Figure 3). Depuis la création du parc c'est-à-dire entre 2008 et 2019, sur 38 avis simples ou conformes, 34 sont favorables, trois sont défavorables et un comporte un caractère limitant pour une activité, en l'occurrence de pêche à pied (décrite ci-après).
- 53 Parmi les trente-quatre avis favorables, plusieurs projets soumis comportent pourtant des impacts connus et mesurés sur le milieu: recherches d'hydrocarbures liquides et gazeux (avis favorable du 29 septembre 2010), concession minière sur une zone de nourricerie pour les poissons (23 septembre 2008), extension d'élevage porcin dans les 500 mètres du rivage (avis favorables des 15 mai 2013 et 6 février 2018). Certaines demandes de dérogation à l'interdiction d'épandre dans les 500 mètres du rivage reçoivent un avis défavorable, et d'autres favorables: ces différences s'expliquent par les observations des résultats d'analyses bactériologiques, plus ou moins bons selon les zones, et par l'appréciation technique de l'impact de ces demandes sur le milieu et sur les zones conchylicoles proches.

Figure 3. Avis favorables et défavorables émis par le Conseil de gestion du parc entre 2008 et 2019.



Source: Actes administratifs du Conseil de gestion du Parc Naturel Marin d'Iroise. Réalisation: M. Tesson, Laurence David.

- 54 La possibilité d'émettre des avis n'est, manifestement, pas utilisée par les membres du conseil de gestion comme un outil dans le but d'encadrer les activités économiques au

sein du parc et autour du parc. Plusieurs facteurs peuvent l'expliquer: la difficile acceptation du parc lors de sa mise en place et la volonté de montrer une tolérance de ce nouvel organisme de gestion du milieu marin vis-à-vis des activités économiques dans les premiers temps de son fonctionnement; un jeu d'acteur conduisant les uns à voter en faveur des autres pour avoir la garantie d'un traitement similaire (« business as usual »); une priorité donnée aux activités économiques et à l'argument de l'emploi, au détriment de la préservation du milieu. Il pourrait s'agir aussi, d'une difficulté du parc à affirmer sa légitimité concernant la gestion des ressources. Ainsi, pour un représentant de comité des pêches: « *Le parc marin est chef d'orchestre de la gouvernance, mais pas acteur de la gestion de la ressource. C'est la compétence des comités* ». Les comités des pêches conservent en effet le rôle et la légitimité de la gestion des conditions d'accès aux pêcheries. Au cours des entretiens, des représentants de la profession considèrent que la mise en place d'une mesure de gestion n'est utile que si un problème est signalé par la profession sur cette ressource, « *on ne va pas gérer pour gérer* ». Il peut donc être difficile pour le parc de trouver sa place en tant qu'organe de concertation pour la gestion des habitats et des espèces marines, dans un paysage déjà bien délimité entre administration et représentation professionnelle en place... ou du moins, cette acceptation peut être considérée comme progressive.

- 55 Par ailleurs au cours de ces dix années, un seul avis du conseil de gestion porte sur une proposition pour la gestion d'une ressource (3 février 2011). Il s'agit d'une proposition des maires des îles de l'Iroise de restreindre la période de pêche de loisir des ormeaux à l'automne et l'hiver sur les îles. Cet exemple isolé montre que l'outil « conseil de gestion » peut bien être utilisé par les acteurs du milieu marin pour proposer des mesures de gestion qu'ils mettraient eux-mêmes en œuvre, en se positionnant comme demandeurs d'expertise scientifique, et avec l'appui des comités et du parc comme relai administratif et de contrôle.
- 56 Le travail mené par les agents du parc en partenariat avec les professionnels de la pêche dans le cadre de la « charte partenaire » est une démarche consistant à valoriser les bonnes pratiques des pêcheurs. En dehors de l'objectif même de la charte, l'instauration d'un rapport de confiance, entre professionnels et gestionnaires, pourrait porter ses fruits sur le long terme. Géographiquement, cette démarche se déroule toutefois uniquement autour du Conquet et non sur les îles de l'Iroise. Les entretiens réalisés montrent qu'entre les populations insulaires et le parc naturel marin, une défiance mutuelle s'est installée depuis la mise en place du PNMI. Celle-ci se résorbe lorsque les savoirs locaux, mais aussi les apports du parc naturel marin en matière de connaissances, sont pris en compte. Aussi, les îles sont des territoires qui demandent du temps, et le temps agent consacré à ces territoires insulaires serait un gain pour l'instauration d'un rapport de confiance qui faciliterait la mise en place d'une gestion commune et concertée des ressources. De la communauté instituée à la constitution d'une communauté, le chemin semble parfois long.

L'hypothèse d'une gestion par les communautés locales des ressources territoriales

- 57 Plusieurs acteurs, insulaires, élus ou scientifiques, portent un discours sur l'intérêt de réguler l'accès aux ressources de manière à privilégier les populations insulaires, dans le but de protéger une économie insulaire et son milieu naturel. Faut-il alors mobiliser

la territorialité des populations insulaires sur l'espace maritime qui entoure les îles, afin de formaliser ce qui pourrait être désigné comme « zone économique insulaire » en référence aux zones économiques exclusives (ZEE)? D'un côté, les démarches « autochtonistes » peuvent s'apparenter à une opportunité d'exclure d'autres groupes de l'accès à des ressources dont ils dépendent aussi (Dahou et Cheikh, 2007). De l'autre, la mise en avant de droits d'usages territoriaux ou « territorial use rights in fishery » (Cormier-Salem, 1995), est une condition pour accéder à la gestion communautaire (*res communes*, chose commune) tandis que les situations d'accès libre aux ressources littorales (*res nullius*, chose n'appartenant à personne) conduisent au pillage par tous (Cormier-Salem, 1995; Ostrom, 1990). Des « communs » maritimes ont existé autrefois: l'estran a été réservé à l'usage des habitants des communes riveraines par l'ordonnance de Colbert inscrivant cette particularité dans le domaine public maritime en 1681, l'accès à cet espace ne s'est généralisé à tous que par la suite (Arzel, 1983).

- 58 L'affirmation de droits d'usages territoriaux peut se révéler complexe dans le contexte actuel qui est celui d'une « globalisation halieutique » privilégiant la dynamique de libéralisation des échanges et de dérégulation d'un système d'exploitation mondialisé (Noel, 2011; Cormier-Salem, 1995). Par ailleurs vis-à-vis de ces stratégies spatiales, les représentants de la profession de pêche affirment être « *extrêmement vigilants* » (représentant d'un comité), car ils ne souhaitent pas se voir imposer des pressions spatiales qui viendraient s'ajouter à celles qui existent déjà sur la profession. Yannick Leroy (2018) souligne ainsi que le processus de planification spatiale maritime (PSM), proposant un cadre normatif pour diviser de manière fonctionnelle l'espace marin en zones de production, se déroule fréquemment au détriment des sociétés littorales et des activités de pêche qui les structurent. Tenant compte de ces enjeux, il peut aussi être considéré que la protection de « zones d'importance halieutique » et la réservation d'espaces pour la gestion communautaire, si elle est impulsée par les représentants de la profession (à la manière de la zone de cantonnement à langouste), se déroulera de fait à leur avantage et dans l'intérêt de l'ensemble de la profession à court et long terme. « Impulser » serait ainsi une manière de ne pas « se voir imposer ».
- 59 Le procédé d'une « territorialisation décroissante, du rivage jusqu'à la haute mer » (Cormier-Salem, 1995) permettrait éventuellement de mieux partager l'espace avec les autres usagers de la mer utilisant les mêmes ressources. La notion de terroir maritime exprime la relation d'une communauté à un système de ressources qu'elle structure et dont elle dépend à la fois (Cormier-Salem, 1995; Cormier-Salem et Mbaye, 2018). Elle favorise le regroupement de plusieurs productions, ce qui paraît en adéquation avec le territoire des îles de l'Iroise, caractérisé par une diversification et une polyvalence des activités maritimes (pêche, récolte des algues, cultures marines, découverte du milieu marin) sur un même espace maritime et insulaire. Les processus de communalisation peuvent être impulsés par les acteurs eux-mêmes ou encouragés par des structures ou organismes extérieurs. Elinor Ostrom (1990) précise ainsi que « *les participants peuvent simplement ne pas avoir la capacité à communiquer les uns avec les autres, ne pas disposer de moyens de développer la confiance ou ne pas être conscients qu'ils doivent partager un avenir commun* ». Les acteurs insulaires peuvent alors avoir besoin d'une forme de relai ou d'impulsion, dans laquelle des structures ou organismes (tels que l'Association des îles du Ponant, ou le parc naturel marin d'Iroise) peuvent jouer un rôle important.

Conclusion

60 Il est usuel de considérer les ressources localisées dans l'espace comme territoriales. L'expression révèle dès lors une appropriation et la valorisation par un groupe social des richesses présentes dans sa proximité géographique plus ou moins étendue. Les ressources mobilisées dans l'espace insulaire de l'Iroise sont multiples. Il s'agit d'abord de ressources halieutiques prélevées par les populations locales dans le cadre d'activités vivrières et récréatives. La proximité maritime attire également de nouvelles activités professionnelles, revivifiant la vie locale sur les îles. L'espace, sa disponibilité et sa perception composent une autre ressource. La situation insulaire, on l'a vu, présente un avantage comparatif en soi, un facteur d'attractivité pour des usagers en quête de qualités, de vies et de milieux. Les îles de l'Iroise laissent ainsi à penser qu'un genre de vie s'y déploie, et que le concept cher à Maximilien Sorre n'est peut-être pas si obsolète que celui de « mode d'habiter » le laisse entendre. Mais ces ressources et leur valorisation appellent le développement, qui, pour local qu'il puisse être, engage bel et bien de multiples pressions. De là, la gestion s'impose, et sa cohorte de décisions, de règles, plus ou moins respectées, de controverses et d'inimitiés, entre les déçus et les exclus, entre le légitime et l'illégitime, entre les autochtones et les autres, entre les intérêts particuliers et le bien commun. C'est à cette épreuve que ressources et développement sont confrontés. Celle de constituer une communauté, apte à rendre compte au futur, de la bonne ou mauvaise gestion d'un patrimoine géographique. Le dépassement du compromis vers le consensus implique cette communalisation qui, au-delà de l'inventaire des possibilités d'un environnement donné, à travers l'idée de ressources dites « territoriales », accepte l'idée qu'un espace de vie compose en soi une ressource tout simplement géographique.

Remerciements

- 61 La thèse dont cet article est en partie issu a été construite dans la continuité du programme ID-îles, financée par le projet européen « Success » porté par le laboratoire AMURE, par l'Ecole Doctorale des Sciences de la Mer (EDSML) à Brest, les déplacements de terrain ont été permis par le soutien de la Fondation de France. Que toutes les personnes qui ont ainsi permis cette recherche en soient ici remerciés. Merci à Olivier Thébaud, co-directeur de la thèse, pour sa contribution précieuse à l'ensemble de la réflexion.
- 62 Nous remercions beaucoup, toutes les personnes sur les îles et en Iroise, qui nous ont accueilli et ont accepté de répondre à nos questions.

BIBLIOGRAPHIE

- Arzel, P., 1983, Etude sur le droit coutumier relatif à la récolte du goémon dans le Léon, Contrat CNEXO-FAO n° 7 - 08107 2C IL 3/231, [en ligne] URL: <https://archimer.ifremer.fr/doc/00077/18828/>
- Arzel, P., 1987, Les goémoniers, Chasse-Marée, 305 p.
- Audouin, J., A. Campillo et M. Leglise, 1971, Les cantonnements à crustacés des côtes françaises de l'atlantique et de la manche, Sciences et Pêche [en ligne], n° 205, pp. 1-9, URL: <https://archimer.ifremer.fr/doc/1971/publication-6663.pdf>
- Autissier, I., A. Coum, J.-P. Cuillandre et G. Veron, 1981, Etude préalable à la gestion des stocks de crustacés en Bretagne, Comité régional des pêches et cultures marines de Bretagne (CORPECUM), 554 p., [en ligne] URL: <https://archimer.ifremer.fr/doc/1981/rapport-1548.pdf>
- Bavoux, J.-J., L. Chapelon, 2014, Dictionnaire d'analyse spatiale, Armand Colin, 607 p.
- Béné, C., B. Hersoug et E.H. Allison, 2010, Not by rent alone: analyzing the pro-poor functions of small-scale fisheries in developing Countries, Development Policy Review, vol. 28, n°3, pp. 325-358.
- Bishop, M., C. Benoit, 2018, Croissance et développement, dans: Dictionnaire d'économie politique, Presses de la Fondation Nationale des Sciences Politiques, Paris, pp. 149-162, [en ligne], URL: <https://www.cairn.info/dictionnaire-d-economie-politique--9782724623109-page-149.htm>
- Blot, F., J. Milian, 2004, « Ressource », un concept pour l'étude de relations éco-socio-systémiques, Montagnes méditerranéennes, p. 69-73, [en ligne], URL: <https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-00912740/document>
- Bonœur, J., J.-F. Noël, A. Sabourin, et J. Tsang King Sang, 2007, La gouvernance des aires marines protégées : le projet de parc marin en Iroise, un exemple de processus participatif ? Mondes en développement [en ligne], vol. 138, n°2, p. 77, URL: https://www.cairn.info/revue-mondes-en-developpement-2007-2-page-77.htm?try_download=1
- Brigand, L., 1983, Les îles bretonnes: aspects géographiques de l'insularité (vol 1), Thèse de 3e cycle, Brest, Université de Bretagne Occidentale.
- Brigand, L., 2002, Les îles du Ponant, histoire et géographie des îles et archipels de la Manche et de l'Atlantique, Palantines, 479 p.
- Brigand, L., L. Corsi, A. Chailloux, G. Lavialle et M. Tesson, 2019, La marge attractive : les néo-entrepreneurs des îles du Ponant, In: Mobilités et marginalités, Presses universitaires de Rennes.
- Brunet, R., R. Ferras et H. Théry, 1993, Les mots de la géographie, Dictionnaire critique, Montpellier - Paris, 520 p.
- Cailleux, A., 1950, Observations archéologiques dans l'île de Béniguet (Finistère), Bulletin de la Société préhistorique de France [en ligne], vol. 47, n°6, pp. 353-354, URL: https://www.persee.fr/doc/bspf_0249-7638_1950_num_47_6_2711
- Chlous-Ducharme, F., 2004, L'archipel de Molène et « l'Autre bord », Ethnologie française [en ligne], vol. 34, n°1, p. 113, URL: <https://www.cairn.info/journal-ethnologie-francaise-2004-1-page-113.htm>

Collias, A., 2015, La pêche à la langouste rouge en mer d'Iroise depuis 1945, Mémoire de master en Expertise et Gestion de l'Environnement Littoral (EGEL), Institut Universitaire Européen de la Mer, Plouzané, 58 p.

Cormier-Salem, M.-C., 1995, Paysans-pêcheurs du terroir et marins-pêcheurs du parcours. Les géographes et l'espace aquatique, Espace géographique [en ligne], vol. 24, n°1, p. 46-59, URL: https://www.persee.fr/doc/spgeo_0046-2497_1995_num_24_1_3350

Cormier-Salem, M.-C. et A. Mbaye, 2018, Les terroirs maritimes revisités, fin ou renouveau dans le contexte de la globalisation des mers et des littoraux ouest-africains ? Revue d'ethnoécologie [en ligne], n°13, p.25, URL: <https://journals.openedition.org/ethnoecologie/3433>

Dahou, T., A.W.O. Cheikh, 2007, L'autochtonie dans les Aires marines protégées: Terrain de conflit en Mauritanie et au Sénégal, Politique africaine [en ligne], vol. 108, n°4, p. 173, URL: <https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-02268727>

David, G. et A. Thomassin, 2007, Les aires marines protégées, petit voyage autour d'un territoire en mal de reconnaissance. Présenté à 1er Colloque national sur les aires marines protégées, quelle stratégie pour quels objectifs ? Boulogne-sur-Mer, p. 14., [en ligne] URL: https://horizon.documentation.ird.fr/exl-doc/pleins_textes/divers14-07/010062792.pdf

De Gregori, T.R., 1987, Ressources are not. They become: an Institutional Theory, Journal of Economic Issues [en ligne], 21 (3), p. 1241-1263, URL: <http://heterodoxnews.com/ajes/readings/DeGregori1987.pdf>

Dejardin, M., 2010, La création d'entreprises et ses rapports au territoire, Canadian Journal of Regional Science [en ligne], vol. 33, p. 59-72, URL: https://halshs.archives-ouvertes.fr/file/index/docid/618267/filename/MDejardin_RCSR_2010.pdf

Deléage, J.-P., 2018, L'écologie politique, vingt-cinq ans plus tard, Ecologie et Politique [en ligne], vol. 1, n°56, p. 19., URL: <https://www.cairn.info/revue-ecologie-et-politique-2018-1.htm>

Descola, P., 2008, A qui appartient la nature, La vie des idées, p. 11., [en ligne] URL: <https://laviedesidees.fr/A-qui-appartient-la-nature.html>

Foulquier, E. et S. Maugeri, 2014, La notion de communauté portuaire. Le cas des pays d'Europe du Sud (Espagne, Italie, France), dans: Gouverner les ports de commerce à l'heure libérale. Regards sur les pays d'Europe du Sud., Paris CNRS Editions, p. 372.

Schmidt, F. K., 1997, « No take » zones spark fisheries debates, Science, vol. 277, pp. 489-491.

Gagnon, C., J.-L. Klein, 1991, Le partenariat dans le développement local : tendances actuelles et perspectives de changement social., Cahiers de géographie du Québec [en ligne], vol. 35, n°95, p. 239, URL: <https://www.erudit.org/fr/revues/cgq/1991-v35-n95-cgq2667/022177ar/>

Guilcher, A., M. Ghaem Maghami, 1979, Le Conquet (Finistère), l'essor contemporain d'un petit port de pêche artisanal français, Ethnologie Française, pp. 131-134.

Guillemet, D., 1999, De l'espace et du temps dans l'Ouest Atlantique Français, îles et littoral du Ponant : paysages, pouvoirs et sociétés, Géographie historique du centre-ouest atlantique, XVII-XVIIIème siècle. (Document pour Habilitation à diriger des recherches).

Guingot, M., 2019, L'île, l'entreprise et le navire. Etude de la desserte insulaire et des stratégies d'adaptation des entreprises du Ponant, Thèse de doctorat en géographie, Brest, Université de Bretagne Occidentale, [en ligne] URL: <https://hal.archives-ouvertes.fr/tel-02956073/>

Hatcher, A., S. Jaffry, O. Thébaud et E. Bennett, 2000, Normative and Social Influences Affecting Compliance with Fishery Regulations, Land Economics, 76. 10.2307/3147040.

- Hamel, P., 1990, Développement local : une nouvelle culture politique, *Espaces Temps* [en ligne], vol. 43, n°1, p. 43-49, URL: https://www.persee.fr/doc/espat_0339-3267_1990_num_43_1_3749
- Hardin, G., 1968, *The tragedy of the commons*, *Sciences*, vol. 162, n°3859, pp. 1243-1248.
- Harribey, J.-M., 2011, Le bien commun est une construction sociale. Apports et limites d'Elinor Ostrom, *L'Économie politique* [en ligne], vol. 49, n°1, p. 98, URL: <https://www.cairn.info/revue-l-economie-politique-2011-1-page-98.htm>
- Hubert, B. et N. Mathieu, 1992, Potentialités, contraintes, ressources : récurrence ou renouveau bien tempéré ? In : *Sciences de la nature, Sciences de la société : les passeurs de frontières*, Paris CNRS Editions, pp. 307-320.
- Jackson, T., 2009, *Prosperity without Growth? The transition to a sustainable economy*, Sustainable development commission, Research group on Lifestyles, Values and Environment (RESOLVE), University of Surrey, 133 p, [en ligne] URL : https://www.growthintransition.eu/wp-content/uploads/prosperity_without_growth_report.pdf
- Jollivet, M., 1985, Le développement local, mode ou mouvement social ? *Économie rurale* [en ligne], vol. 166, n°1, p. 10-16, URL: https://www.persee.fr/doc/ecoru_0013-0559_1985_num_166_1_3137
- Lajarge, R. et E. Roux, 2007, Ressource, projet, territoire: le travail continu des intentionnalités, dans: *La ressource territoriale*, *Economica* [en ligne], p. 133-146, URL: <https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-00329318/document>
- Lami, M., 1936, Camaret-sur-Mer, *Annales de Bretagne* [en ligne], vol. 43, n°1, p. 34-67, URL: https://www.persee.fr/doc/abpo_0003-391x_1936_num_43_1_1742
- Latouche, S., 2004, *Survivre au développement : de la décolonisation de l'imaginaire économique à la construction d'une société alternative*, Mille et une nuits, 126 p.
- Latrouite, D., 2005, Etude préparatoire a une reconquête des niveaux de ressource en langouste royale (*Palinurus elephas*) en mer d'Iroise, Ifremer [en ligne], 33 p., URL: <https://archimer.ifremer.fr/doc/00000/1198/>
- Le Carguet, H., 1897, L'île de Sein aux temps préhistoriques, *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, 357-381 p., [en ligne] URL: https://societe-archeologique.du-finistere.org/bulletin_article/saf1897_0439_0460.html
- Le Gall, B. et A. Ehrhold, A., 2017, *Atlas de l'archipel de Molène, géologie, géomorphologie et sédimentologie*, 142 p.
- Leblic, I., 2007, *Molène, une île tournée vers la mer*, 542 p.
- Le Bouëdec, G., 2010, Pour une histoire sociale de l'estran français: du XVIe siècle à la Seconde Guerre mondiale, *Annales de Bretagne et des pays de l'Ouest* [en ligne], n°117-4, p. 135-164., URL: <https://journals.openedition.org/abpo/1844>
- Leonardi, S., E. Begot, F. Daurès, P. Berthou, F. Alban, K. Frangoudes, C. Le Grand, 2010, Etude sur l'état des lieux de la pêche professionnelle dans le Parc naturel marin d'Iroise, Programme AESYPECHE, Projet SIH Systèmes d'Information halieutique, Ifremer [en ligne], 119 p., URL: <https://archimer.ifremer.fr/doc/00025/13645/10742.pdf>
- Leopold, M., 2018, *Exploration de la performance de la gouvernance des petites pêcheries du Pacifique Sud par une démarche de recherche-action. (Thèse de Doctorat en Sciences économiques)*, Brest, Université de Bretagne Occidentale., [en ligne] URL: <https://hal.archives-ouvertes.fr/tel-01900661v1>

- Leroy, Y., 2018, Cartographie critique de réalités géographiques. Cas de la planification de l'espace marin. Analyse comparée franco-canadienne. (Thèse de Doctorat en Géographie), Institut de Géographie et d'Aménagement de l'Université de Nantes, [en ligne] URL: <https://tel.archives-ouvertes.fr/tel-02013494>
- Meadows, D. L., 2013, Il est trop tard pour le développement durable, In: Penser la décroissance: politiques de l'anthropocène, Presses de la Fondation nationale des sciences politiques, Paris, [en ligne] URL: <https://www.cairn.info/publications-de-Dennis-Meadows--89160.htm>
- Meyer-Sablé, N., 2009, La vie dans les îles de Bretagne il y a un siècle, édition Ouest-France, 130 p.
- Noel, J., 2011, Regard géographique sur la mondialisation halieutique, l'altermondialisation et les formes de résistance des « pêches artisanales » (Thèse de Doctorat en Géographie), Institut de Géographie et d'Aménagement de l'Université de Nantes, [en ligne] URL: <https://tel.archives-ouvertes.fr/tel-00580042>
- Ostrom, E., 1990, Governing the commons. The Evolution of institutions for Collective Action, Cambridge University Press, 301 p.
- Paillet, Y., P. Stéphan, H. Gandois, C. Nicolas, Y. Sparfel, A. Tresset et M.-F. Dietsch-Sellami, 2011, Évolution des paysages et occupation humaine en mer d'Iroise (Finistère, Bretagne) du Néolithique à l'Âge du Bronze, Norois [en ligne], n°220, p. 39-68., URL: <https://journals.openedition.org/norois/3662>
- Partant, F., 1984, La crise du développement dans la crise mondiale, Tiers-Monde [en ligne], vol. 25, n°100, p. 809-815, URL: https://www.persee.fr/doc/tiers_0040-7356_1984_num_25_100_4373
- Pecqueur, B., 2000, Le développement local, Syros, 120 p.
- Pencalet-Kerivel, F., 2008, Histoire de la pêche langoustière, les mauritaniens dans la tourmente au 20e siècle, 414 p.
- Péron, F., 2005, Ouessant, l'île sentinelle. Vie et tradition d'une île bretonne, 380 p.
- Perret, B., 2018, De la croissance marchande au développement durable, Esprit [en ligne], n°1, p. 87, URL: <https://esprit.presse.fr/article/bernard-perret/de-la-croissance-marchande-au-developpement-durable-39822>
- Portais, P., 1995, Les coquillards de l'île de Sein, Chasse-Marée, n°89, pp. 3-25.
- Raffestin, C., 1977, Paysage et territorialité, Cahiers de géographie du Québec [en ligne], vol. 21, n°53-54, p. 123., URL: <https://www.erudit.org/fr/revues/cgq/1977-v21-n53-54-cgq2627/021360ar/>
- Redclift, M., 2005, Sustainable development (1987-2005): an oxymoron comes of age, Sustainable Development, vol. 13, n°4, p. 212-227.
- Richard, L., 1953, Population et économie de l'île de Sein, Annales de Bretagne, vol. 60, n°1, p. 159-170.
- Rist, G., 2013, Le développement, histoire d'une croyance occidentale, Presses de la Fondation Nationale des Sciences Politiques, 511 p.
- Rioux, C., M.-C. Levesque, M. Kleiser, J.-C. Brethes, T. Guglielmo, L. Gagnon, 2010, Etude sur la chaîne de valeur et la gouvernance territoriale de la filière halieutique: Gaspésie - Îles-de-la-Madeleine, Centre de recherche sur les milieux insulaires et maritimes (CERMIM), Îles-de-la-Madeleine (Québec), 102 p.
- Salaün, P., 1997, Ile de Sein, Edition Ouest-France, 31 p.

Schlaich, I., 2016, Suivi de la population de homards et des espèces associées d'intérêt halieutique dans l'archipel de Chausey, Rapport final d'étude, Ifremer [en ligne], 49 p., URL: <https://archimer.ifremer.fr/doc/00363/47377/>

Stéphan, P., 2008, Les flèches de galet en Bretagne : morphodynamique passée, présente et prévisible, Thèse de doctorat en géographie, Brest, Université de Bretagne Occidentale, [en ligne] URL: https://tel.archives-ouvertes.fr/file/index/docid/355047/filename/THESE_STEPHAN.pdf

Stéphan, P., Y. Pailler, A. Tresset et H. Gandois, 2011, Changements paléogéographiques de l'archipel de Molène (Finistère, Bretagne, France) : implications sur les peuplements humains du Néolithique à l'Age du Bronze, In : Ancient Maritime Communities and the Relationship between People and Environment along the European Atlantic Coasts, Archaeopress, p. 647-660, [en ligne] URL : <https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-01093222/document>

Stiglitz, J., 2016, Inequality and economic growth, dans : Rethinking capitalism, economics and policy for sustainable and inclusive growth, Wiley Blackwell, p. 224.

Tesson, M., 2019, Vivre de la mer sur les îles de l'Iroise, questionner la notion de développement au prisme des rapports entre société et ressources. Thèse de doctorat en géographie, Brest, Université de Bretagne Occidentale, [en ligne] URL: <https://hal.archives-ouvertes.fr/tel-02415830/document>

Thébaud, O., 2018, Le rôle des institutions dans la définition économique de la notion de ressource : l'exemple des ressources marines vivantes, dans :: C. de Cet Bertin et J. Boncoeur (eds.) La propriété à l'épreuve de la mer. Presses Universitaires d'Aix Marseille, pp. 73-107.

Touzeau, P., 1982, Ile de Sein : évolution de la population, Mémoire de maîtrise de Géographie, Université de Bretagne Occidentale, Brest, 42 p.

Van Tilbeurgh, V., 2006, Quand la gestion intégrée redessine les contours d'une aire protégée : le cas du parc marin en mer d'Iroise, Vertigo- la revue électronique en sciences de l'environnement [en ligne], Volume 7, Numéro 3, URL: <https://journals.openedition.org/vertigo/170>

NOTES

1. Financé par la Fondation de France entre 2012 et 2018.
2. [en ligne] URL : <https://www.iles-du-ponant.com/developper/soutien-aux-entrepreneurs-id-iles/>
3. Source: demande de valeurs foncières, Direction générale des Finances publiques, [en ligne] URL : <https://app.dvf.etalab.gouv.fr/> consulté le 10 mai 2019.
4. Comment savoir si les autres n'enfreignent pas la règle pendant que l'on choisit de la respecter.

RÉSUMÉS

L'article pose la question de la gestion par le collectif des pressions engendrées par la dynamique de développement local sur les ressources des territoires insulaires de la mer d'Iroise, l'île

d'Ouessant, l'archipel de Molène et l'île de Sein. Une enquête de terrain a permis de réaliser 55 entretiens semi-directifs auprès de trois publics: porteurs d'activités, élus, gestionnaires; 254 questionnaires, dont 116 auprès des habitants et 138 auprès de touristes, ont apporté des informations quantitatives sur la mobilisation des ressources territoriales. Pour l'essentiel, celles-ci viennent de la mer. Elles sont halieutiques certes, mais aussi paysagères, voire plus globalement géographiques, au sens où la vie insulaire constitue, en tant que cadre de vie, un facteur d'attractivité, pour le moins le moteur de la fabrique identitaire et de fait, sociétale. Les ressources sollicitées aujourd'hui dans le cadre du développement local sont à la fois des ressources naturelles, sociales, spatiales et financières. Les pressions qui s'exercent sur le territoire s'expriment sous deux formes principales: la secondarisation de l'habitat et la disponibilité foncière en général, d'une part; la concurrence sur les ressources halieutiques, d'autre part. L'élément clé identifié sur le territoire concernant la gestion de ces ressources, est une difficulté de communalisation c'est-à-dire d'organisation des acteurs dans le but de gérer les ressources collectivement. Les organismes de conservation du milieu marin ne semblent pas actuellement parvenir à infléchir significativement la gestion des ressources, mais ils représentent un outil, éventuellement une ressource territoriale sous-exploitée, en faveur de ce processus de communalisation.

The article raises the question of the political management of the pressures generated by the dynamics of local development on the resources of the island territories of the Iroise Sea, the island of Ouessant, the Molène archipelago and the island of Sein. A field survey consisted in 55 semi-directive interviews with three audiences: activity promoters, elected officials and managers; 254 questionnaires, 116 of which were from inhabitants and 138 from tourists, provided quantitative information on the mobilization of territorial resources. For the most part, these come from the sea. They are of course fishery resources, but also landscape resources, and even more generally geographical resources, in the sense that island life, as a living environment, constitutes a factor of attractiveness, at least the driving force behind the creation of identity and, indeed, society. The resources required today in the context of local development are natural, social, spatial and financial resources. The pressures that are exerted on the territory are expressed in two main forms: the secondarization of the habitat and the availability of land in general, on the one hand; and competition over fishery resources, on the other. The key element identified on the territory concerning the political management of these resources is a difficulty of communalization, the organization of the actors with the aim of managing the resources collectively. The marine conservation organizations do not currently seem to be able to significantly influence the management of resources, but they represent a tool, possibly an under-exploited territorial resource, in favor of this process of communalization.

INDEX

Keywords : insularity, common resources, marine protected area, living environment

Mots-clés : insularité, ressources communes, aire marine protégée, cadre de vie

AUTEURS

MYLÈNE TESSON

Docteure en géographie, LETG-Brest (UMR 6554) et AMURE (UMR 6308), Université de Bretagne occidentale, Institut universitaire européen de la mer, Rue Dumont d'Urville, 29280 Plouzané, France, courriel: mylene.tesson@univ-brest.fr

ÉRIC FOULQUIER

Maître de conférence en géographie, LETG-Brest (UMR 6554), Université de Bretagne occidentale, Institut universitaire européen de la mer, Rue Dumont d'Urville, 29280 Plouzané, France, courriel: Eric.foulquier@univ-brest.fr

MARTIAL LAURANS

Chercheur Ifremer en halieutique, technopôle Brest-Iroise, ZI de la Pointe du Diable, 29280 Plouzané, France, courriel: Martial.lauran@ifremer.fr

LOUIS BRIGAND

Professeur en géographie, LETG-Brest (UMR 6554), Université de Bretagne occidentale, Institut universitaire européen de la mer, Rue Dumont d'Urville, 29280 Plouzané, France, courriel: Louis.brigand@univ-brest.fr